

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 Mai 2018
CO 074 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 69
Votants : 78

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (1^{er} Vice-Président), Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Pascal BONVALOT, Serge DAYET, Robert MOUGET, Claude BERTHOD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique BOICHUT, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie JACQUES, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Jean-Jacques COURT à Bernard AMIENS, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Bernard BRUNEL, Valérie PAQUIEZ à Claude ROMANET, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Jean-Luc LETONDOR à Roland BERTHELIER, Danièle CARDON à Christelle MORBOIS, Yann PINGUAND à Christian PROST, Clément FORET à Odile SIMON, soit 9 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Pierre GUINCHARD à Claude BERTHOD, Colette GIRARD à Dominique BOICHUT, Bernard LAUBIER à Lucie JACQUES, soit 4 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Charles VALLET, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Michel FRANCONY (Président), Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Guy AUBERT, Philippe RIOU, Anne CHARLET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Guy DAVID, André PROST, Hubert DELACROIX, Denis MOREL, Christian COLIN, Thierry GUINCHARD, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Sylvain BENETRUY, Patrick MONTEVECCHIO, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge DAYET.

Convocation faite le : 18 mai 2018

Objet : Fixation du prix de vente de terrains en ZAE.

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura est propriétaire de différents terrains situés en Zone d'Activités Economiques.

Certaines de ces zones sont déjà aménagées (ZI Velours 3 à Poligny, ZAC Ethole à Arbois, ZA des Mélincols à Salins, ZAE PRES MAGNINS Aux Arsures) et d'autres constituent à ce jour des réserves foncières qui nécessiteront à terme d'être aménagées et viabilisées (ZI Velours 4 à Poligny, ZAC de Bersaillin, 2^{ème} tranche de la ZAC de l'Ethole à Arbois).

La Communauté de Communes est aujourd'hui sollicitée par différentes entreprises déjà installées et qui souhaiteraient se développer sur l'une des zones précitées :

- L'entreprise FERRO CHARPENTE installée sur la Zone de Bersaillin souhaite acquérir une bande de terrain située derrière son bâtiment de sorte à faciliter sa logistique et ses circulations. Le terrain fait partie de l'emprise foncière récemment acquise par la Communauté de Communes sur la Zone de Bersaillin, située à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 29 Mai 2018

CO 074 DE (SUITE)

Objet : Fixation du prix de vente de terrains en ZAE.

- Les entreprises TRANSPORT BOURGEOIS et SCIERIE MICHAUD installées sur la ZAE des Prés Magnins des Arsures souhaitent acquérir de petites surfaces situées derrière leur bâtiment de sorte à étendre leur plateforme de stockage et à faciliter leur circulation. Les terrains concernés appartiennent à la Communauté de Communes.

- Plusieurs entreprises (MEUNIER LAURENT, VO 3000, AERA PATTHEY, CORDELIER PLATRIERIE PEINTURE...) installées en ZI de Poligny, rue François ARAGO, souhaitent acquérir des bandes de terrains situées derrière leur bâtiment de sorte à, soit permettre d'aménager des aires de stockages complémentaires, soit de prévoir des extensions de leur bâtiment. Ces terrains appartiennent à la Communauté de Communes sur le secteur dit Velours 4. Aujourd'hui, ils représentent une réserve foncière, la CCAPS n'a pas à ce jour défini de plan d'aménagement d'ensemble, toutefois le terrain n'est plus grevé de contraintes archéologiques suite à des fouilles réalisées par la CCAPS en 2017. La vente de terrain aux entreprises précitées, de par sa configuration et les surfaces concernées, n'entament pas la capacité demain de la CCAPS à aménager la ZI Velours 4.

Dans cette perspective, et pour permettre aux entreprises de réaliser leur projet de développement, la Communauté de Communes souhaite vendre une partie des terrains précités. Il est précisé que les terrains sont vendus dans leur état actuel sans qu'il ne soit prévu quelconques travaux de viabilisation par la CCAPS. Aussi, il est précisé que les frais d'actes sont à la charge des acquéreurs.

Une fois les prix de terrains fixés, chaque vente fera ensuite l'objet d'une délibération en bureau communautaire déterminant l'identité de l'acquéreur, les références cadastrales, les superficies ainsi que le prix de vente.

Pour les zones qui seront à terme aménagées, les prix de ventes des terrains viabilisés feront l'objet d'une délibération distincte.

VU l'avis favorable de la Commission Economie-Emploi réunie le 4 avril 2018 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir en délibéré,

A l'unanimité,

1/ FIXE les prix de ventes suivants pour des terrains appartenant à la CCAPSCJ et situés en Zone d'Activités Economiques :

- Prix de vente du terrain ZAE « LES PRES MAGNINS » aux Arsures : 8 € HT / m²
- Prix de vente du terrain ZI VELOURS 4 à Poligny : 8 € HT / m²
- Prix de vente du terrain ZAC BERSAILLIN : 3 € HT / m²
- Dans l'ensemble des Zones : Prix de vente du terrain avec contraintes (grevé archéologiquement après fouilles préventives, ou grevé par servitudes) : 1 € HT / m²



Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

